

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 23					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	12.1 au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 3 lign.	N.-O.	Soleil.
Midi...	22.1 au-dessus de 0.	53 deg.	27 pou. 3 lign.	Idem.	Idem.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h. 49 min.	0 h. 11 min.	5 h. 56 min.	Dernier quart.	24	

Lyon, 23 septembre 1837.

Nous recevons d'un ancien tisseur d'étoffes de soie la suivante, dont nous supprimons seulement quelques trop directs. La classe ouvrière sait quelles sont nos intentions pour elle; nous sommes heureux que l'on rende à nos intentions: c'est tout ce que nous souhaitons remplir une mission que nous regardons comme un devoir.

La Croix-Rousse, le 23 septembre 1837.

Monsieur le rédacteur, nous sommes aujourd'hui dispersés, voient avec regret, chaque fois que vous en trouvez l'occasion, vous rendez justice et que vous déplorez la dissolution de leur association. Ils vous remercient et ne peuvent que vous encourager pour la belle mission que vous remplissez avec tant de désintéressement en défendant le peuple. Nous avons bien compris notre association quand vous dites qu'elle était toute fraternelle. Oui, Monsieur, notre but était d'entraider, de préparer à chacun de nous des ressources pour l'avenir; on nous en a empêchés, et c'est un grand malheur pour beaucoup de chefs de famille qui se trouvent réduits à la dernière misère, et qui, au contraire, si la société eût continué d'exister, auraient fait des économies pendant les mauvais temps.

Suivez, Monsieur le rédacteur, d'appeler l'attention sur les misères d'étoffes de soie de Lyon; votre tâche est belle. Agréer, etc.

VINCENT, ancien chef de mutuellistes.

Nous recevons chaque jour de nouvelles plaintes contre les agents de l'autorité qui vraiment se jouent de la liberté individuelle. Les gendarmes d'un côté, les agents de police de l'autre, semblent lutter à qui commettra le plus d'arbitraires; et l'autorité, chargée d'assurer l'exécution des lois, n'assure que l'impunité de ceux qui les violent. C'est un régime déplorable qui finira nous ne savons quand.

Il y a quelques jours, Mme Lesprit a été arrêtée par un agent de police et obligée de suivre cet agent chez M. le commissaire qui lui avait donné un ordre verbal d'arrestation, et cela ensuite d'une simple contestation à propos d'un éléphant.

Le fait plus grave s'est passé cette semaine. Mme Colin, mariée et honorablement connue à Lyon, a été arrêtée par un gendarme agissant sans aucun ordre. A toutes les questions de cette femme pour savoir les motifs de son arrestation, on se borne à répondre: Vous le savez.

Mme Colin a été ainsi obligée de traverser un quai populeux et une partie de la ville pour arriver au bureau du commissaire de police qui n'y était pas. Lasse de l'attente, Mme Colin a dû parcourir encore plusieurs rues sous la conduite d'un agent de police, afin de se rendre chez un citoyen qui s'est porté sa caution.

Après plusieurs heures de privation illégale de liberté que Mme Colin a pu vaquer à ses affaires. Cette femme a porté plainte à M. le procureur du roi qui a REFUSÉ de recevoir, en prétendant qu'il ne pouvait pas admettre une plainte dirigée contre un agent de l'autorité. Voilà comment nous sommes à Lyon.

David, entrepreneur des démolitions du pont du Rhône, nous écrit qu'un seul maçon est tombé, et que ses blessures présentent peu de gravité. Nous sommes heureux de rectifier ce fait.

Paris, 21 septembre 1837.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Deux ministres, dont l'un occupe la première position dans le cabinet, dont l'autre est le plus intime au château, ont fait au roi de respectueuses représentations sur l'éclat des prévenances qu'il a faites récemment à l'ex-ministre de l'instruction publique. « Le pays sait, ont-ils dit, qu'il est toujours disposé à ressaisir le pouvoir, et il s'est ému en le voyant recherché avec tant d'empressement et de mystère par le chef de l'Etat. Le bruit d'une nouvelle perturbation ministérielle a couru, on s'est inquiété de tous ces changements stériles quand ils ne sont pas dangereux, et on redoute particulièrement celui qui ramènerait aux affaires le député de Lisieux. » — Le roi a été touché, assure-t-on, de ces représentations, et, du jour où il les eut accueillies, les conférences avec M. Guizot cessèrent. C'est à cette circonstance qu'on attribue aujourd'hui le départ précipité de M. Guizot pour la retraite où la philosophie est présumée le consoler des échecs de l'ambition. Que la rancune de l'ex-ministre soit légère à cet innocent cabinet du quinze avril!

L'ambassade russe à Paris est fort occupée d'un travail sur les Polonais disséminés aujourd'hui par toute la France. Cela explique les rapports fréquents de cette ambassade avec notre ministre des affaires étrangères. On pense que ces rapports ont surtout pour but d'obtenir des renseignements sur chaque exilé.

D'autre part, nous écrivait-on, des agents de l'empereur parcourent les villes où l'émigration polonaise compte le plus de victimes.

Ces allées et venues sont, à ce qu'il paraît, le préliminary d'une amnistie que l'assassin de toutes les Russies entend donner aux révolutionnaires polonais. C'est un pauvre expédient pour ménager à l'autocrate une sorte d'entrée triomphale à Varsovie. Cette amnistie d'ailleurs, si l'on en juge par les précautions que l'on prend, doit comprendre des catégories et une foule de réserves. Une lettre particulière, dont on nous donne communication, attribue aux instances de l'impératrice une mesure qu'elle eût voulu voir plus sincèrement clémentine.

Le jour où sera levé le camp de Compiègne, des promotions auront lieu et des distributions de croix seront faites dans les régiments qui ont manœuvré devant le duc d'Orléans. Pitié!

Le Moniteur publie aujourd'hui une ordonnance qui règle la surveillance à exercer sur les receveurs spéciaux des communes et des établissements de bienfaisance. Cette ordonnance détermine une augmentation progressive dans les cantonnements des percepteurs des contributions directes.

On nous signale de la part de l'autorité un abus bien déplorable:

A la suite des événements des 5 et 6 juin 1832, Joseph-François Léger, ouvrier aux Halles, fut arrêté et écroué à la Conciergerie. Le conseil de guerre condamna Léger à vingt ans de travaux forcés, mais cet arrêt fut, comme on

sait, cassé par la cour de cassation. Léger, traduit alors devant la cour d'assises, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité et envoyé au bagne de Brest. Il y est encore, malgré l'amnistie du mois de mai, et lorsque tous ses co-accusés ont été mis en liberté! Est-ce donc que Léger est retenu par une autre cause? Qu'on le dise.

On fait grand bruit de l'anecdote suivante:

« Le duc d'Orléans, la duchesse d'Orléans, la grande-duchesse de Mecklenbourg et quelques aides-de-camp s'étaient arrêtés un de ces derniers jours dans la salle du château de Compiègne où devait avoir lieu la première entrevue de Napoléon et de Marie-Louise. « Le cérémonial » avait été réglé à l'avance, dit un aide-de-camp. — « Comme pour nous, fit naïvement la duchesse d'Orléans. » — « Comme pour toutes les grandes puissances, ajouta » noblement la grande-duchesse de Mecklenbourg. » L'aide-de-camp, maladroit ou échauffé par le souvenir ardent d'une époque plus glorieuse, poursuivit: « Napoléon n'avait pas compris que les privilèges de la monarchie vaincue étaient bien misérables, puisqu'en entrant » tout éperonné dans le conclave des rois, il avait pu, lui » soldat, porter la main dessus. Ce fut gauchement qu'il » suivit les vieilles coutumes: grand qu'il était, il ne pouvait se faire convenablement petit. Plus d'une fois il se » rendit cette justice, et alors il reprenait ses naturelles » allures. Ainsi arriva-t-il le jour où il devait recevoir » Marie-Louise. Un instant abaissé sur la lettre monlée » d'un programme, son front tout-à-coup se redressa: il ne put davantage attendre, lui vif et rapide en toutes choses, prompt à concevoir la bataille et prompt à prendre » la victoire. »

A cet endroit du récit, le duc d'Orléans sourit vers la duchesse d'Orléans qui fit une moue peu approbative. Le chroniqueur continua: « Napoléon sortit furtivement du » château et se fit conduire à Courcelles, où Marie-Louise » devait relayer. — Vous êtes venu trouver la duchesse à » Châlons, dit Mme de Mecklenbourg à M. le prince royal. » — La pluie étant survenue, poursuivit l'aide-de-camp, » Napoléon se mit à l'abri sous un porche, et dès que l'archiduchesse parut, se précipita dans sa voiture. — Il se » précipita?... interrompit la duchesse d'Orléans avec une » vivacité qui fit baisser la tête à l'un de ses auditeurs. » — Habitue aux cérémonieuses formules des vieilles » cours d'Europe, Marie-Louise fut étonnée sans doute; » mais son étonnement n'était pas d'une femme blessée. » Vraiment, je le crois! dit la jeune épouse du duc d'Orléans. En quelque haut lieu que le sort les ait fait naître, » ajouta-t-elle en se levant et d'un ton glacial, quelque » grande destinée qu'elles aient à accomplir, les femmes » veulent être conquises. » A cette sortie, un auguste visage se contracta. L'aide-de-camp s'en aperçut: « J'aurai » mal parlé, » se dit-il. Et il s'échappa sous prétexte d'un gros rhume. »

Le président du conseil abandonne à ses collègues le soin de préparer la grande bataille électorale. C'est là une petite affaire à laquelle suffisent bien les médiocrités qui l'assistent dans l'administration du pays. Il remue, lui, en son vaste cerveau de plus gigantesques projets. Pour amener leur réalisation, il surmontera toutes les répugnances monarchiques ou princières de l'Europe. « Je marierai tous vos fils et toutes vos filles, » a-t-il dit à Louis-Phi-

Grand-Théâtre.

LE RÉPERTOIRE.—LA LAMPE MERVEILLEUSE, BALLET NOUVEAU EN 3 ACTES, Par M. Bartholomieu.

Voici le programme des spectacles de la semaine: Lundi: *Gulistan*. — *La Gageure imprévue*. — *Les Meuniers*. Mardi: *L'Ecole des Femmes*. — *La Mulette*. Mercredi: *Relâche*. Jeudi: *Relâche*. Vendredi: *Le Nouveau Seigneur de Village*. — *La Lampe*. Samedi: *Relâche*.

Pourvu que le répertoire continue long-temps encore à être aussi varié et aussi soutenu, il faudra que la direction en vienne à payer des spectateurs, si elle veut avoir quelques personnes les jours où il lui plait de donner spectacle... et quels spectacles! — Pour nous, nous pensons qu'il faut être académicien de province, conservateur des bonnes mœurs ou du cabinet des insectes, abonné de théâtre arrivé à état de momie, ou enfin... feuilletonniste, pour avoir le courage d'assister à des exhumations telles que: *Le point du jour à nos bosquets*, et à la mutilation impardonnable de notre Molière, ou aux interminables pirouettes de MM. et de Mmes tels ou telles.

Certes, nous ne contestons pas le talent de plusieurs artistes, et ce n'est point à ceux-ci que nous nous en prenons d'un pareil état de choses. — Nous en blâmerons même quelques-uns de la trop grande complaisance qu'ils montrent parfois dans l'intérêt sans doute de la direction, mais à coup sûr le plus souvent au détriment des plaisirs du public et de leur propre réputation. Un exemple entre cent: Vous figurez-vous M. Fouchet, ténor, jouant le grand-prêtre, rôle de basse, dans *Fernand Cortez*, et cela à une représentation de Mlle Falcon? — MM. Fouchet, Lesbros, Padres et Mme Sallard, bien qu'on ait toujours du plaisir à les entendre, sont beaucoup trop souvent à la brèche, pour que leur voix ne finisse point par s'user à la peine. — Il est d'autres premiers sujets qui pèchent par excès contraire; nous y reviendrons.

On nous promet d'ici à peu de jours le *Postillon de Longjumeau*.

CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

APRÈS BOIRE

Entre l'iman de la mosquée du Dromadaire, à Alger, et l'Hercule rouge d'Excideuil.

In vino veritas. (ALCORAN, surat 103, édition revue et corrigée par le sultan Mahmoud.)

AIR: *Lison dormait dans la prairie*.

Un iman, sablant du champagne, Disait à Bugeaud l'Africain: « Si j'entends rien à ta campagne, Je veux passer pour un faquin. Ça! parmi nous que viens-tu faire? Qu'apportes-tu, chef des Français? Est-ce la guerre, est-ce la paix? Jusqu'à présent c'est un mystère... Est-ce la guerre, est-ce la paix? On ne sait pas ce que tu fais. » Relevant son poil sur sa bouche, Le héros lui répond: « Corbleu! Chien circoncis, ton regard louche Voudrait voir le dessus du jeu. Apprends donc que c'est un mystère Pour moi couvert d'un voile épais. Je fais la guerre, puis la paix; Je fais la paix, je fais la guerre; Je fais la guerre ou bien la paix... Je ne sais pas ce que je fais. » Le Turc répond: « A ton entrée, Tu ne parlais que de combats; Tu devais brûler la contrée, Tu voulais pourfendre l'Atlas! — J'ai l'éloquence téméraire; Mais, plus calme quand je me tais, Je fais la guerre, puis la paix;

Je fais la paix, je fais la guerre; Je fais la guerre ou bien la paix... Je ne sais pas ce que je fais.

— Bientôt, pour première victoire, Serrant la main d'un cheik russe, Tu signas un traité sans gloire. — La gloire? au diable! mot usé! Laissons cette vieille chimère. Moi, pour un picotin plus frais, Je fais la guerre, puis la paix; Je fais la paix, je fais la guerre; Je fais la guerre, ou bien la paix... Je ne sais pas ce que je fais.

— Avec le bey de Constantine D'abord tu fis le tapageur; Puis tu reprends l'humeur caline, Tour à tour bonhomme ou rageur. Quel est ton dernier mot, mon frère? — Morbleu! je n'en aurai jamais... Je fais la guerre, puis la paix; Je fais la paix, je fais la guerre; Je fais la guerre, ou bien la paix... Je ne sais pas ce que je fais.

— Enfin, dit le fils du prophète, Que prétend ton peuple en ces lieux? Veut-il conserver sa conquête? — Certes, il ne demande pas mieux. Mais, attendant qu'on nous confère Un permis de séjour anglais, Je fais la guerre, puis la paix; Je fais la paix, je fais la guerre; Je fais la guerre, ou bien la paix... Je ne sais pas ce que je fais. »

A. DAVENANT.

(Charivari.)

lippe. Le roi, qui compte déjà une victoire matrimoniale et doit en remporter une seconde bientôt, n'est pas loin de partager la confiance enthousiaste du président du conseil.

Si M. Molé espère par là demeurer au ministère jusqu'au mariage du jeune duc de Montpensier, il est tout-à-fait digne de compassion.

Faits Divers.

Des preuves éclatantes du rapide progrès des principes démocratiques en France sont l'éloge de Carnot et le programme des carlistes français. Il existe une analogie remarquable dans la position politique de la France et de l'Angleterre. Depuis sept ans règne dans les deux pays le même système de déception whig, avec cette différence, toutefois, qu'ayant pris plus de développement en France qu'en Angleterre, il a eues des conséquences plus désastreuses dans un pays que dans l'autre. Le flot de l'opinion populaire se soulève contre le gouvernement du juste-milieu; les carlistes ou Tories français le savent, et, désespérant de rétablir un système de despotisme du droit divin, ils s'efforcent de faire leur paix avec tous les réformistes.

Les whigs français ne peuvent pas faire valoir le plus léger titre à cette dénomination : leur administration n'a pas cessé d'être signalée par une cupidité impudente, un esprit éhonté de fraude, et une violence insultante; tous leurs efforts ont tendu à concentrer dans leurs mains tous les pouvoirs, à gruger la nation, à pervertir les institutions utiles, à démoraliser le peuple. La ruine, la banqueroute, la misère ont été, comme on devait s'y attendre, les conséquences de l'intronisation de quelques spéculateurs sans principes. Cependant on commence à reconnaître la vérité de ce fait, c'est que, pour voir prospérer un pays, il faut que son administration soit confiée à d'honnêtes gens responsables, et d'une moralité universelle.

VIEILLE FILLE, JEUNE VEUVE. — Rien n'est difficile comme de marier une jeune personne. Plus elle a d'agréments, de beauté, de fortune, plus ses parents et elle-même sont exigeants, et plus on éconduit de partis; celui-ci est trop grand, cet autre trop petit, l'un trop pauvre, un troisième n'est pas assez bien placé dans le monde. C'est la fable de La Fontaine qui devient tout doucement une réalité, tandis que les années passent, qu'un printemps s'ajoute à l'autre, et que chaque saison nouvelle fait perdre un agrément et une chance.

Mlle Nathalie S... était le premier parti de Toulouse. Elle avait vingt-sept ans, et languissait au milieu de ses amies de pension, toutes jeunes femmes, dont les maris avaient été refusés par elle. Nathalie était une vieille fille. Sa famille, désespérée, commençait à s'inquiéter de cette longue virginité, et Nathalie elle-même soupirait en secret de cette position, qui n'est jamais naturelle, mais à laquelle se résignent par force les jeunes personnes laides et pauvres : or, Nathalie était jolie, et elle était riche.

Sur ces entrefaites, M. S... reçut la visite de son frère, riche négociant de Bordeaux, Méridional gai, vif, et homme habitué à surmonter les difficultés par de la hardiesse et du sang-froid.

— Voyez, lui dit M. S..., Nathalie ne se marie pas : elle aura une dot superbe, elle est jolie; ni la calomnie, ni la médisance, même de province, ne peuvent l'effleurier... C'est une vieille fille.

— Vous avez raison, dit l'oncle de Nathalie. Il y a dans les affaires de ce monde un moment précis qu'il ne faut ni prévenir ni laisser passer, et vous avez laissé s'évanouir ce moment rapide sans en profiter. C'est un malheur; mais confiez-moi ma nièce pour quelque temps, et avant trois mois je vous la renvoie dame et accompagnée d'un mari aussi riche et aussi jeune qu'elle.

La nièce partit avec son oncle. Quand on fut près de Bordeaux :

— Ma nièce, lui dit son oncle, écoutez-moi bien : vous n'êtes plus Mlle Nathalie S..., le temps est passé; vous êtes Mme de Ligny, ma nièce, jeune veuve, riche, sans

enfants, et qui, après trois mois de mariage, avez eu le malheur de voir mourir M. de Ligny, victime d'un accident arrivé à la chasse.

— Mais, mon oncle...

— Laissez-moi faire, madame, j'ai reçu carte blanche de votre père. Tenez, voici l'anneau de mariage de feu M. de Ligny : vous porterez les diamants et les cachemires de votre tante. Allons, ma nièce, perdez l'habitude de baisser les yeux; nous voici à Bordeaux.

L'habile oncle présenta sa nièce partout, et partout la beauté de la jeune veuve excita l'admiration et l'amour. On plaignit le sort de ce pauvre M. de Ligny qui s'était laissé mourir sans profiter que trois mois d'être le mari d'une aussi jolie femme. Mme de Ligny devint à la mode; c'était à qui se ferait remarquer d'elle, à qui obtiendrait un mot, un coup d'œil; vingt partis se présentèrent, et Nathalie n'eut qu'à choisir. Son oncle lui conseilla de se décider en faveur du plus amoureux. Il se trouva, par un hasard qui n'arrive pas toujours, que le plus amoureux était le plus aimable et le plus riche. Quand on se fut bien assuré de lui, quand on crut avoir reconnu que sa passion était aussi sincère que vive, le mariage fut conclu, et l'oncle demanda à son futur neveu un entretien particulier.

— Monsieur, lui dit-il, nous vous avons trompé.

— Comment cela, monsieur? Madame de Ligny ne m'aime pas peut-être?

— Au contraire, Monsieur, ma nièce ne nie pas le sentiment que vous lui inspirez.

— Elle n'a donc pas la fortune que vous avez annoncée?

— Elle est plus riche que nous n'avons dit.

— Qu'est-ce donc?

— Voici : une plaisanterie imaginée par moi dans un moment de gaieté, qui ne blesse personne, et sur laquelle il ne nous a pas convenu de revenir : ma nièce n'est pas veuve.

— Comment, M. de Ligny vit encore?

— Du tout, ma nièce est demoiselle.

L'amant avoua qu'il se trouvait plus heureux qu'il ne l'avait espéré, et la vieille fille devint tout de bon une jeune femme. (Echo de Rouen.)

— Il y a vraiment des jours de guignon dans la vie, où les mésaventures et les déceptions semblent se compliquer à plaisir pour faire donner au diable un pauvre homme, et l'accabler de tribulations, de petites misères et de désappointements.

Verdier est un des plus renommés Musards de la barrière, et c'est avec une véritable supériorité qu'il dirige l'orchestre du bal le plus famé de toutes les guinguettes de la Courtille. Hier, dimanche, il revenait après minuit de présider aux plaisirs des Terpsichores et des Zéphyrus de l'endroit, et, tout en longeant le canal pour arriver à la rue des Récollets, qu'il habite, voici le monologue qu'il se faisait à part lui :

« Allons! la soirée n'a pas été mauvaise, et cela se trouve, ma foi, fort bien! Diable de pluie qui m'a fait chômer le lundi et le jeudi de la semaine! Il n'y avait plus un centime à la maison. Pourvu que ma femme ne soit pas accouchée ce soir, car elle commençait à se plaindre un peu! Diable! diable! elle va peut-être m'en donner deux pour cette fois, car elle est grosse comme Lepeintre jeune! Diable! diable! et deux que j'ai, ça ferait quatre : c'est trop; ça pousse comme des champignons. Enfin, j'ai fait dix-huit francs dans ma soirée; à la grâce de Dieu! si les bambins sont arrivés, on les recevra! »

Ce soliloque se faisait partie *in petto*, partie à voix haute, et, en songeant à l'opportunité de sa recette, Verdier faisait sonner dans son gousset ses écus. L'imprudent ne s'était pas aperçu, dans sa préoccupation, que deux individus le suivaient en l'observant, et écoutaient les mots qu'il laissait échapper et dont le sens était trop facile à saisir. Tout-à-coup, au moment où il va mettre le pied sur la passerelle de la rue d'Aval, ils fondent sur le malheureux musicien, le terrassent, et lui enlèvent l'argent et les modestes bijoux qu'il a sur lui.

Verdier arrive chez lui sans un obole! C'est à peine s'il ose se décider à paraître devant sa femme dans son triste

gens qui tiennent à entendre les paroles d'un grand-opéra. — Puis viendrait toujours, d'après les *on dit*, Debureau, blanche et impassible figure, immortalisée par Jules Janin, si tant est que quelque chose de Jules Janin soit immortel.

Enfin, nous verrons passer tour à tour, sur notre Grand-Théâtre, une foule de phénomènes et raretés, excepté les opéras et les ballets nouveaux, un ténor léger et des comédies nouvelles.

Nous venons d'assister à la première représentation de la *Lampe merveilleuse*, ballet en trois actes, avec force décors, apparitions, évolutions, apothéoses, etc., etc.

Voici ce que nous avons cru comprendre : Le génie de la lumière protège Mme Siran, reine d'un grand empire dans l'Inde; le génie des ténèbres, au contraire, l'exécute et a résolu sa perte. Quel est celui des deux génies qui gagnera la partie? — Toute la pièce est là. Le génie de la lumière a avisé dans les environs M. James, pêcheur... quelconque. Voilà mon homme, s'est-il dit; et pour savoir si le pêcheur a du cœur, il court, lui génie de la lumière, se jeter dans la plus prochaine rivière. Le pêcheur le repêche, et en récompense de cette belle action, il épousera la reine susdite, mais non toutefois sans avoir combattu un certain Zoriskian, autre roi de l'Inde, amoureux fou de Mme Siran et protégé par le génie des ténèbres. Enfin, après mille périls, le pêcheur, comme je vous le disais, épouse la reine, et promet à son peuple de remettre avant peu en honneur la pêche à la ligne. Quant à Zoriskian, prince farouche et sanguinaire s'il en fut, il est englouti à tout jamais dans le quatrième dessous, avec son fantastique protecteur, M. Revilly, prince des ténèbres; le tout terminé par la brillante apothéose de la Lampe : ce qui n'empêche pas que les décors sont magnifiques, les costumes du meilleur goût, les danses spirituellement dessinées et la musique fort jolie.

M. James, MM. Siran, Duval, Donjon et Bartholomin ont mérité de nombreux bravos. — Quant au corps de ballet, il a manœuvré avec une précision à faire envie au Cirque-Olympique. — Tout Lyon voudra voir la *Lampe merveilleuse*. La salle sera trop petite; les loges sont déjà retenues pour plusieurs représentations. En somme, c'est un magnifique spectacle et un beau succès.

EUGÈNE D.

état. Il monte l'escalier. Cependant, lorsqu'il arrive sur le carré, il entend chez lui un mouvement et des cris plaintifs trop fondée. Mme Verdier, en effet, est devenue mère; mais ce ne sont pas deux enfants nouveaux qu'elle donne à son mari, c'est trois! trois, tout autant, et cela quand il vient d'être dépourvu de son dernier écu et de sa montre!

La sage-femme est encore là, et Mme Marcotte, la voisine, digne veuve d'un ancien portier-tailleur, donne des soins à l'accouchée. « Ah! c'est vous! s'écrie-t-elle en voyant paraître le musicien; arrivez donc, car en voilà une ribambelle! Mais ce n'est pas tout; allons au plus pressé. Vite, donnez-moi de l'argent pour acheter du vin, du sucre, et tout ce qu'il faut, avant que la dernière boutique soit fermée... »

Le malheureux Verdier était tombé sur une chaise aux premiers mots : la mère Marcotte, qui ne comprenait rien à son état, le talonne et le tiraille en tous sens pour qu'il lui remette l'argent nécessaire. Verdier raconte en balbutiant sa mésaventure, et la vieille, pendant son récit, piteuse et fait des signes d'incrédulité.

« Ah! ah! en voilà une d'histoire! s'écrie-t-elle enfin; mais ce n'est pas à nous qu'on en conte! Vous devriez rougir, abomination de dépravé! Dites que vous avez tout mangé comme un sans-cœur, pendant que votre malheureuse épouse donnait le jour à ces innocents! Allez, il périt tous les jours sur l'échafaud qui n'en ont pas fait le quart de votre conduite! »

Le pauvre musicien est hors d'état d'opposer un mot à l'homérique colère de Mme Marcotte. Il s'avance vers la femme, l'embrasse en pleurant, la console, et la vieille voisine, qui n'est pas méchante au fond, se radoucit en voyant ses soins et en reconnaissant que le brave homme est bien loin d'être ivre. On se calme, on s'entend, et comme l'humanité est le premier sentiment des gens de peuple, la bonne Mme Marcotte et la sage-femme fouillent dans leurs poches et ont bientôt trouvé de quoi pourvoir aux premiers besoins. Ce matin, tandis que le musicien va faire sa déclaration au commissaire, la mère Marcotte, en réparation de sa colère de la veille, court mettre en gage sa chaîne d'or pour donner à l'honnête ménage le temps de réparer sa perte.

Extérieur.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une lettre de Madrid, du 13 septembre, nous donne les nouvelles suivantes :

Cabrera a eu l'audace de se présenter hier devant Madrid près du petit ruisseau de Brignigal, en deçà du Retiro. Il avait de l'infanterie, de la cavalerie et deux pièces de canon. Après un léger engagement avec les guérillas, il s'est retiré sur les petites hauteurs de Ballecas.

Les chasseurs de la régence chargèrent les factieux; mais un décharge de leur infanterie ayant blessé deux chevaux et démonté le commandant des chasseurs qui fut foulé aux pieds de chevaux, ils se retirèrent de leur côté.

A chaque instant on voit arriver des convois de meubles et d'effets que les habitants de la campagne cherchent à mettre l'abri du pillage des carlistes. Les vaches et les chameaux de la régence ont été conduits d'Aranjuez à Madrid, ainsi que l'ameublement de cette résidence royale.

On attend aujourd'hui le général Espartero et le général Lorenzo qui a pris le commandement de la division Mendez Vigo.

L'*Echo del Comercio*, l'*Estafete* et d'autres journaux n'ont pu être publiés aujourd'hui qu'une demi-feuille, leurs imprimeurs faisant partie de la garde nationale et des volontaires.

On assure que des ordres vont être donnés pour que les troupes évacuent la Navarre et les trois provinces; on ne gardera que Pampelune, Saint-Sébastien, Bilbao et Vittoria.

MADRID, 11, 12 et 13 septembre. — Les carlistes se sont approchés de Madrid jusqu'à une distance de deux lieues. Ils ont fait demander 30,000 pantalons et 50,000 paires de souliers. Une reconnaissance faite par 200 hommes de cavalerie a été repoussée par les carlistes.

Le 12, une sortie a eu lieu, et les carlistes ont été obligés de battre en retraite. La garde nationale a montré la plus grande ardeur. Madrid n'était plus qu'un vaste champ.

Le 13, l'ennemi a continué son mouvement de retraite. Les gardes nationaux ont regagné leurs foyers, et les boutiques se sont rouvertes comme de coutume. On se plaint beaucoup de la conduite de l'administration qui n'a pas trouvé un mot d'encouragement pour la population. Les habitants de Madrid ont pour ainsi dire, par leur attitude martiale, sauvé la capitale malgré le gouvernement. La reine a montré une grande énergie; elle a parcouru les rues en calèche découverte et visité tous les postes. Elle a passé une revue où les plus vives acclamations l'ont accueillie. L'infant don François de Paul a visité tous les postes avancés. Espartero est entré à Madrid à 2 heures. L'ennemi marche sur Toledo. Les cortès se sont déclarées en permanence; les députés ont passé la nuit dans la salle des séances. Chacun d'eux avait un fusil et des munitions. On va s'occuper d'un plan pour fortifier la capitale. Il est temps de s'y prendre.

POST-SCRIPTUM, 10 heures du soir. — Une lettre de Madrid datée du 13, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, et dont il nous est donné communication à l'instant, annonce l'arrivée du général Espartero. Ses troupes étaient campées au Prado.

Les carlistes, qui s'étaient avancés jusqu'aux faubourgs de Madrid, se sont retirés vers Aranjuez et Arganda. Un millier de chevaux sont sortis à leur poursuite.

ITALIE. — On écrit de Civita-Vecchia, le 3 septembre, au *Diario* :

« Notre ville, qui avait la satisfaction de s'être préservée du choléra et d'en avoir préservé les états pontificaux, lorsqu'il sévissait à Gènes, à Livourne et à Naples, avec lesquelles nous mettais pour ainsi dire en contact, déplore le commerce nous mettait pour ainsi dire en contact, déplore aujourd'hui l'invasion de la redoutable maladie. Il y a 25 jours que se manifesta dans le port le premier cas de nature suspecte sur un bâtiment qui arrivait de Rome; bientôt de nouveaux cas obligèrent nos médecins à reconnaître l'existence du choléra. » (Gazette du Midi.)

SUÈDE. — Le roi de Suède vient d'adresser aux députés de la bourgeoisie de Stockholm, qui lui présentaient des réclamations contre certaines propositions du collège commercial, une réponse dans laquelle il se félicite du bon accord qui règne entre les différents ordres. Cette harangue vient donner un démenti aux pronostics des journaux légitimistes qui avaient représenté

meau; attendons! — On indique comme étant à l'étude l'*Am-bassadrice*. Nous savons à quoi nous en tenir sur ces mots à l'étude... On se rappelle qu'il a fallu dix mois pour monter les *Huguenots*.

Les Etats de Blois, opéra comique d'Onslow, obtiennent en ce moment, à Paris, un immense succès. Si avant dix-huit mois nous les entendons à Lyon, nous consentons à reconnaître que notre théâtre est en voie de progrès! Le public pourtant a beau lui crier : « Marche! marche! et nous le suivrons »; lui n'en reprend pas moins *Gulistan* et les *Meuniers*!

Nous n'entendons plus parler de ténor léger : il est vrai que depuis quelques mois nous en avons absorbé une quantité à défrayer trois ou quatre départements. Pourtant il en faut un, n'y en eût-il plus qu'à Brives-la-Gaillarde ou à Quimper-Corentin. — La raison en est simple : M. Siran et Mlle Toméoni ne jouent guère plus de douze à quatorze fois par mois; restent donc encore quinze ou dix-huit spectacles à composer, et, je vous le demande, avec quoi? MM. Lesbros, Padrès, Fouchet et Mme Sallard, obligés de jouer souvent avec M. Siran et Mlle Toméoni, ne peuvent pas toujours être prêts à jouer le lendemain. — Et la comédie? Et le ballet? — Avec le ballet tel qu'il est monté, on peut encore attirer du monde, si toutefois on joue quelques ouvrages en vogue à Paris. — Quant à la comédie, n'y comptez pas, car vous n'avez ni acteurs ni pièces nouvelles, et nous vous rappellerons encore qu'il vous manque un jeune-premier et une jeune-première, et un comique assez jeune et assez prestre pour jouer les Monrose et les Samson; et voudriez-vous monter la *Camaraderie* ou toute autre nouveauté importante, vous ne le pourriez pas, à moins de vous recruter au Gymnase, et encore risqueriez-vous de ne nous donner que des parodies : nous en appelons aux quelques spectateurs qui, l'autre jour, ont sifflé l'*Ecole des Femmes*... Pauvre Molière, pardonne-nous!!!

On parle de l'arrivée de Dérivis, basse-taille du Grand-Opéra. Nous savons que son talent est très-remarquable. Mais avec Dérivis vont reparaitre *Robert*, *la Juive*, etc., opéras qui auraient besoin de quelques mois de repos pour être revus avec plaisir. S'il faut en croire les *on dit*, nous aurions, cet hiver, une troupe ambulante d'opéra italien, petite monnaie des Rubini, Tamburini, Grisi. Par malheur, il est encore en province des

Suède à la veille d'une révolution qui devait éclater après la mort du roi.

Autriche. — La peste a éclaté en Serbie. L'Autriche a augmenté ses précautions sanitaires. En Serbie, chaque village armé et a établi sa quarantaine.

Angleterre. — Le roi des Belges est sur le point de quitter pour retourner dans ses états. On ignore s'il est décidé à décider la reine Vittoria à épouser son neveu, le duc de Cobourg.

Bibliographie lyonnaise.

ESSAI SUR LA DÉCLAMATION,

PAR JOSEPH Cresp (1).

L'introduction seule du livre de M. Cresp nous eût suffi pour recommander; mais nous avons dû, avant de rien dire de cet ouvrage nouveau, explorer, pour ainsi dire, jusqu'aux plus profondes idées, jusqu'aux moindres moyens proposés par l'auteur pour parvenir à la diction et à la prononciation pures de notre langue, ainsi qu'à la cure des vices de l'organe linguistique, tels que le grassèment, la blésité, le balbutiement, le bredouillage et autres: tous ces moyens nous paraissent efficaces; cependant, pour ne nous pas trop avancer, nous laisserons au lecteur et, avec lui, à l'usage le soin de nous démentir, s'il y a lieu. Mais ce que nous venons encourager de tous nos efforts et d'une conviction intime d'utilité générale et de succès, c'est de la déclamation oratoire et dramatique. Ce que nous recommandons, dans l'intérêt de toute la jeunesse, c'est l'établissement de chaires pour l'enseignement de cet art près des facultés des collèges. C'est non-seulement dans les classes élevées, mais encore dans les plus secondaires, que l'émission pure d'une parole est nécessaire; car si, dans les premières, la jeunesse qui a fait des études pèche encore contre l'articulation du langage, ce défaut doit être bien plus saillant dans les autres dont l'instruction, *chez nous*, n'est que factice, pour dire. Il y a là, chez toutes, un vice radical: le plan de l'enseignement, adopté et suivi, mettrait les uns et les autres à même d'articuler la langue nationale avec la même pureté, la même clarté, le même sentiment.

C'est-à-dire, en effet, que déclamer? — C'est d'abord articuler avec précision, animer ou modifier les sensations par l'émission, donner à la pensée sa couleur naturelle. Or, il faut bien prendre pour bien émettre, et le jeune homme qui s'adonne à l'étude de cet art, pressé par la nécessité absolue de communiquer pour exprimer, s'occupera isolément du sens, de la mesure de chaque période, ainsi que de l'étude des synonymes, des homonymes, etc., afin de pouvoir ensuite donner, en présence de son professeur, l'expression et l'articulation convenables à tel ou tel morceau de littérature. Nous oserons donc dire de la langue, par l'étude de la déclamation, ce jeune homme aurait en fort peu de temps substitué à un langage pur et brillant.

Chaque idiome *parlé* en contient deux: le premier, vulgaire, langage de tous, sauf quelques nuances d'accent provincial; le second, relevé, prosodique, et que l'étude et l'art ont entièrement séparé du premier. Nous pensons que l'un des moyens d'arriver non-seulement à l'intelligence, mais encore à l'émission vraie du dernier, se trouve dans l'étude de la déclamation: à l'intelligence, parce qu'en poésie, par exemple, les termes sont plus recherchés, plus difficiles, que leur construction est plus élégante qu'en prose (et que, dans notre langue, la bonne prose doit toujours être tant soit peu poétique, quant à l'arrangement des mots); à son émission, parce qu'il faut bien sentir.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous nous taisons sur le plus des moyens de mérite des moyens curatifs des vices de l'organe linguistique proposés par M. Cresp, quoique nous croyions, nous, pour efficacité, puisque nous avons vu, dans l'une des plus grandes universités d'Allemagne, pratiquer avec un succès extraordinaire un mode de rectification de cet organe à peu près semblable au sien, à cette difficulté énorme près, que ce mode est d'amener un Allemand à articuler le français aussi purement, aussi nettement que le fait le Français qui le parle le plus correctement.

Nous donnerons ici quelques notions de ce mode allemand. L'auteur, dit son auteur, sept sous différents sous le rapport d'articulation de la langue allemande à la française: chaque différentiel a un signe distinctif, l'une des sept notes de gamme, de telle sorte que l'étudiant ne se trompe plus sur la qualité de son à admettre; ainsi il articule *p* comme *p*, et non comme *b* (ainsi que le prononcent ordinairement les Allemands qui parlent le français); *u* comme *u*, et non comme *e*, *i* comme *j*, et non comme *ch*, etc., etc. — Ces sept sous différents sont une fois vaincus par la pratique de moyens à peu près conformes à ceux qu'indique M. Cresp dans son ouvrage, les deux idiomes se trouvent réduits à la même articulation de son.

Nous pouvons notamment affirmer avoir vu à Tübingen (Württemberg), où est une université fameuse, des jeunes gens monter en fort peu de temps et si heureusement, par cette méthode, les différences d'articulation de l'une à l'autre langue, qu'il était impossible, lorsqu'ils lisaient, de distinguer s'ils étaient Allemands ou Français. Nous en avons vu même d'autres étudier seuls ces sons différentiels sur un forté-piano, et chanter parfaitement.

Si donc un tel mode a eu un succès complet pour des étrangers, dont l'idiome diffère si essentiellement du nôtre, quel droit n'a pas à attendre notre jeunesse de l'influence de ce qui vient lui offrir M. Cresp!

L'établissement, près des facultés et des divers collèges de France, de chaires de déclamation serait un bienfait pour la jeunesse, et encore une heureuse imitation de nos voisins. Ceux-ci ont su, depuis longtemps, apprécier l'importance de l'étude de cet art: aussi, dans leurs universités, les chaires de littérature sont à la fois des chaires de déclamation, de la langue nationale, mais encore de toutes les langues parlées, dans la connaissance desquelles ils sont, le dire, bien plus avancés que nous.

Les célèbres universités d'Oxford, de Cambridge, en Angleterre, les cours de déclamation des docteurs Hill et Galoway sont par là même de la jeunesse du premier ordre, et notamment par celle qui se voue au barreau. A Berlin, à Bonn, à Göttingue, à Munich, dans toutes les universités de quelque importance, l'étude de cet art est considérée comme d'une importance presque absolue.

Qu'il ne nous soit pas donné d'apprécier dans toutes ses richesses le livre de M. Cresp, nous le signalons, selon notre conviction et sous plus d'un rapport, comme infiniment utile.

1. 1837. Un volume in-8°. — Lyon, chez M. Ayné fils et M. Bohaire. — Librairie de Louis Perrin.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

CONSEIL DE GUERRE PERMANENT

DE LA 8^e DIVISION MILITAIRE SÉANT A TOULON (Var).

(Présidence de M. Cazaux, colonel d'artillerie.)

Affaire de M. Napoléon Bertrand, capitaine de cavalerie, accusé d'insubordination.

M. Napoléon Bertrand arrive en voiture à 7 heures du matin devant la porte du conseil, accompagné de deux personnes que l'on dit être ses oncles, et de M. le lieutenant de gendarmerie qui était allé lui-même, par égard, chercher le prévenu au fort Lamalgue où il était détenu depuis le 26 juillet dernier.

A sept heures et demie, M. le président et MM. les juges prennent leurs places dans la salle d'audience qui est aussitôt remplie d'un nombreux auditoire parmi lequel on remarque M. Thunot, colonel de la garde nationale, une quantité d'officiers et de militaires de tous grades et un grand nombre de personnes qui paraissent tous faire des vœux pour l'acquiescement de l'illustre enfant dont les jeux innocents charmaient quelquefois le grand homme assis sur un rocher.

Le greffier donne lecture, pour M. le capitaine rapporteur, de l'acte d'accusation.

Cette lecture achevée, M. le président ordonne que l'accusé soit amené.

Le capitaine Bertrand entre dans la salle d'audience, accompagné de M. l'avocat Colle, son défenseur, de ses deux oncles et de M. le lieutenant de gendarmerie; il est en grande tenue de capitaine de cavalerie des chasseurs d'Afrique; la croix d'honneur brille sur sa poitrine; il a une taille élevée, un port noble et une démarche assurée. Un bourdonnement d'admiration se fait entendre sur son passage; nous entendons de vieux militaires dire, et nous partageons leurs souvenirs: Le bel homme! comme il ressemble à son père, à l'ami de l'empereur!

Le filleul de Napoléon prend place sur une chaise en face du fauteuil de M. le président.

Après les questions d'usage, telles qu'on les fait ordinairement à un simple soldat: vos nom, prénoms, âge, qualité, profession, etc., M. le président fait à l'accusé l'analyse des faits pour lesquels il paraît devant le conseil de guerre.

On passe ensuite à l'audition des témoins.

Après l'audition des témoins, la parole est au défenseur: M. l'avocat Colle a été ce qu'il est ordinairement dans les causes importantes, éloquent et pathétique.

M. Colle fait ressortir, avec autant d'art que de bonheur, sans avoir l'air de chercher à placer son client sous une si puissante égide, l'aurole de gloire et de souvenirs qui a entouré l'enfance de Napoléon Bertrand, et dont il a déjà porté de brillantes étincelles en Afrique. La voix de M. Colle, dans le moment où il a parlé des vertus du maréchal Bertrand, où le nom de Napoléon venait souvent et tout naturellement se mêler, semblait agir par l'effet d'une puissance électrique, qui aurait tout-à-coup transporté le rocher de Ste-Hélène au milieu de la salle du conseil; il semblait voir Napoléon Bertrand, encore enfant, pleurer sur le tombeau de Napoléon, avec son père et sa mère... Cette dernière période du discours de M. Colle a fait une vive impression sur tout ce qui était présent, juges et assistants... Nous avons vu des larmes.

Après cette belle défense, le conseil entre en délibération, et dix minutes après l'acquiescement est prononcé. Il a été reçu du public avec une satisfaction qui marquait l'enthousiasme. (Toulonnais.)

LE LAPIN ET LES CHOIX. — Confier des choix à un lapin est une grave imprudence, et la femme Besson, jardinière à Pantin, devait bien s'attendre à ce qui lui est arrivé, lorsqu'elle chargea Lapin, le fort de la Halle, de porter des choix à la mère Mouton; c'est, selon nous, une grande cruauté que de demander compte aujourd'hui au pauvre Lapin, devant la justice, des légumes provocateurs qu'on lui avait mis sous le nez. Lapin, tout penaud, tout confus, est assis sur la sellette. Il fait vraiment compassion. Si vous voyiez comme ses yeux sont rouges, comme son museau est pileux, comme ses longues oreilles sont couchées en arrière en signe d'affliction, comme son attitude est craintive et attendrissante, vous auriez pitié de lui, certainement. Mais la jardinière est impitoyable, elle lui lance des regards courroucés et réclame à grands cris les produits de son potager ou la punition du mandataire infidèle.

La jardinière Besson: Lapin, qu'as-tu fait de mes choix? qu'en as-tu fait, malheureux! Les as-tu remis à la mère Mouton, ainsi que je te l'avais commandé? ou bien les as-tu consommés pour ton propre compte? Réponds à ça, Lapin! réponds à ça!

Lapin, timidement: Mère Besson, ne vous fâchez pas... Y a pas d'offense...

La jardinière Besson: Comment! y a pas d'offense!... Depuis que je plante des choix (et, grâce à Dieu, voilà dix-sept ans que je cultive ce métier), j'en ai pas encore vu un seul qui s'en sauve de soi-même, sans la protection d'un voleur... Par ainsi, faut que tu me dises où que sont allés les miens, puisqu'ils ont pas paru chez la mère Mouton.

Lapin: Foi de Lapin! j'les ai remis à sa fille.

La jardinière: Quelle preuve?... La fille dit que non.

Lapin: La preuve?... La preuve est que je vas vous dépeindre le portrait de la fille à la mère Mouton. C'est une *criature* superbe, quoi! all'a des cheveux *pus* brillants qu'une carotte, des yeux verts comme des groseilles à maquereau, des joues rouges et reluisantes, ni plus ni moins que des tomates, et un nez en forme de figue... Dites que c'est pas vrai, et j'vais passer pour votre voleur de choix!

La jardinière: Le portrait m'est égal... Et si j'ne revois pas mes herbages, j'm'en vais pas d'ici sans qu'laies reçu ton compte sur les oreilles...

A la menace d'un pareil châtiement, qui est, comme on sait, le supplice le plus douloureux pour un lapin, le malheureux prévenu se ramasse, se fait petit, se réduit aux proportions les plus humbles... On n'aperçoit guère plus sur le banc que son œil suppliant et son nez effarouché. Que devient-il, hélas! lorsqu'il voit rouler du fond de la salle jusqu'au pied du tribunal une grosse boule, revêtue d'une robe verte, coiffée d'un bonnet orné de rubans verts, et assez semblable, pour la forme et la couleur, à l'idée qu'on peut se faire du chou-colossal, cette plante fabuleuse et mythologique, rêve des savants agronomes et des fabricants de choucroute. De cette plante humaine (car il faut bien avouer que c'est là la mère Mouton) sort une voix accusatrice contre le triste Lapin. Mais M. le président l'arrête, pour lui demander ses noms.

Le chou-colossal: Faut-il les dire tous?

M. le président: Certainement.

Le chou-colossal: Ça sera long, j'vous en prévient.

M. le président: Dites toujours.

Le chou-colossal: J'en ai tout un calendrier... Enfin n'importe, puisque ça vous fait plaisir... J'm'appelle donc Madeleine-Rose-Henriette-Hyacinthe-Marguerite-Julienne-Cécilienne

femme Mouton... ouf!... cinquante-deux ans, fruitière à la Halle.

M. le président: Lapin ne vous a-t-il pas remis des choix de la part de la femme Besson?

La mère Mouton: C'est encore toi qui dis ça, Lapin? T'es-tu un filou, c'est moi qui te le dis... Tu sais bien que ce jour-là t'as porté un voyage d'artichauts à la mère Françoise, mais rien du tout à moi, rien du tout! pas même une queue de porreau!

Lapin: Où ce qu'est votre demoiselle?... C'est à elle que j'y ai donné...

La mère Mouton: N'accuse pas mon sang, Lapin!... Ma fille est incapable de nier ce qu'all'a reçu... Ce n'est pas là les principes que je lui ai inculqués.

M. le président: Le prévenu est-il bien connu de vous?

La mère Mouton: Si j'connais les Lapins! je crois bien... Lui, d'abord, j'ai vu pas plus haut que ça... Son père était un Lapin honnête de son vivant... Queu dommage qu'il ait créé un enfant qui tourne à mal!

M. le président: Ne pensez-vous pas qu'il ait pu se tromper et remettre la marchandise à une autre, en croyant la déposer chez vous?

La mère Mouton: Nous sommes tous mortels, et chacun peut se tromper... mais je jure que ma fille en est incapable... Ah ben! nous serions ben vite cassés, si nous faisions une pareille sottise... Je dis que c'est une sottise, et que les surveillants du marché ne sont pas tendres pour ceux qui se la permettraient... et les surveillants ont raison. O Dieu! je le jure, ma fille serait bien incapable de dire non, quand même elle aurait reçu la valeur d'une queue d'asperge.

La jardinière: Je vous ai jamais soupçonnée, mère Mouton; mais on ne m'ôtera pas de la tête que c'est Lapin qu'a détourné mes choix...

La mère Mouton: C'est fâcheux pour lui que sa mère fait le même commerce de choix sous les colonnes de la Halle...

Lapin, se redressant par un effet de désespoir: Oh! sapristi! dire, dire que c'est moi... moi, connu depuis douze ans dans le marché... C'est-y, Dieu, possible!... Voulez-vous des preuves?...

La jardinière: Voyons les preuves...

La mère Mouton: Oui, voyons-les...

Lapin: Eh bien! je vas vous nommer tous les placeurs de la Halle... j'les connais tous, depuis le plus petit jusqu'au plus gros... ça vous prouvera si je suis un voleur de choix... Et puis, je vous ferai voir ma médaille... J'ai pas sur moi, mais j'en ai un de médaille... j'en ai un, oui!

La jardinière: Je veux pas d'ta médaille, j'veux mes choix.

La mère Mouton: Oui, all' veut ses choix... Si tu les avais pas sur la conscience, t'aurais pas balbuté quand on t'a arrêté... Celui qui balbute est fautif; v'là mon idée.

Le tribunal partage l'opinion de la mère Mouton, et, pour guérir Lapin de sa passion pour les choix, lui inflige une retraite de deux mois à la Force.

Les rentiers de la banque de prévoyance sont invités à se présenter, à partir du 1^{er} octobre prochain, dans les bureaux de l'établissement, en l'étude de Me Casati, notaire à Lyon, rue Lafont, n° 2, au 2^{me}, pour toucher leurs dividendes semestriels de septembre. Ces dividendes s'élèvent ensemble à 14,572 francs qui, étant doublés pour l'année entière, représentent un capital d'environ 600,000 francs formant la recette des placements *quasi-viagers*. Ces placements sont utiles à tous ceux qui désirent augmenter leur aisance en accroissant leurs revenus. Déjà un grand nombre d'actionnaires reçoivent maintenant 10, 20, 30 et même 50 p. 0/0 d'intérêts sur leurs capitaux. De tels résultats sont bien faits pour encourager ces placements, surtout avec la certitude acquise que les mises principales reviennent encore aux familles des fondateurs d'actions. Les placements *temporaires*, c'est-à-dire pour un terme fixe de 5, 10, 15 ou 20 ans, ont suivi la même progression; ils sont utiles aux parents qui désirent préparer des dots intéressantes à leurs enfants, ou augmenter leur fortune pour des époques déterminées. Nos concitoyens apprendront donc avec plaisir que la succursale de Lyon marche sur les traces de la capitale et que nous savons profiter de toutes les bonnes institutions. Nous invitons ceux qui voudront approfondir les garanties et les avantages de la banque de prévoyance à s'adresser à M. Jean-Baptiste Willermoz, qui en est directeur, à Lyon. Les rentiers, capitalistes et autres personnes des départements voisins peuvent également s'adresser à lui; il s'empressera de leur faire parvenir les titres de l'administration, ainsi que leurs intérêts semestriels.

NOTA. — Il ne faut pas confondre cette institution avec les établissements non autorisés qui viennent de s'ouvrir en contravention aux lois du royaume. — La banque de prévoyance, créée par ordonnance royale du 28 mars 1820, présente, par son dernier compte-rendu du 1^{er} mai 1837, une recette de 15,603,915 francs. Son exactitude, ses garanties, sa coopération à agrandir le crédit public lui assurent la confiance générale.

M. Guinamard ayant annoncé dans notre journal qu'il donnerait une récompense de 500 fr. à celui qui lui rapporterait un portefeuille qu'il a perdu, contenant des billets de banque pour la somme de 4,000 fr. et deux billets à ordre de cent dix francs chacun, ces derniers billets lui ont été renvoyés, maison a gardé les billets de banque.

Il prie la personne qui les a retenus de vouloir bien fixer elle-même la quotité de l'indemnité qu'elle désire, si celle qu'il offre ne lui paraît pas suffisante.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Samedi 25 septembre 1837. — Septième représentation de Mme Albert. — 1^o MADELINE LA SABOTIÈRE, vaud. — 2^o LÉONTINE, vaud. — On commencera à six heures 1/2.

BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE.

La stagnation des affaires est au complet, la rente a été un instant à 79 55, et elle est revenue à 79 50 sans affaires.

L'actif est 20 1/2, et les autres effets dans le plus grand calme.

Aucune nouvelle à la Bourse.

Cinq pour cent	108 40	108 40	108 35	108 40
— fin courant	108 40	108 40	108 40	108 40
Quatre pour cent	100			
Trois pour cent	79 43	79 50	79 43	79 50
— fin courant	79 50	79 60	79 50	79 55
Rentes de Naples	98 20	98 20	98 15	98 20
— fin courant	98 23	98 23	98 23	98 25
Actions de la Banque	2137 50			
Caisse hypothécaire	793			
Quatre Canaux	1210			
Emprunt d'Haïti	"			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3255) Deuxième publication.

Le samedi sept octobre prochain, dix heures du matin, il sera procédé à la vente judiciaire d'une maison ou baraque construite en briques, plâtre et bois, sise aux Brotteaux, rue de Condé, en face le n° 7.

Cette maison a rez-de-chaussée, 1er étage et grenier; elle a une grande cour qui est fermée, sur la rue de Condé, par une palissade en planches; elle est habitée par divers locataires.

Elle sera adjugée, sur les lieux, au plus offrant et dernier enchérisseur. ENGLER.

(3243) VENTE JUDICIAIRE

D'UN FONDS DE CABARET,

Situé à Cuire, commune de Caluire, au lieu dit des Quatre-Chemins, à l'enseigne des Trois-Acacias.

Le dimanche vingt-quatre septembre mil huit cent trente-sept, à l'heure de midi, en l'étude et par le ministère de Me Raymond, notaire à Caluire, commis à cet effet par jugement du tribunal de première instance de Lyon, du deux septembre mil huit cent trente-sept, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de ce fonds de cabaret, dépendant de la succession bénéficiaire de Jean-Pierre Jandeau, décédé cabaretier à Cuire.

Et le même jour, à dix heures du matin, dans les appartements au-dessus du cabaret, il sera procédé, toujours en exécution du même jugement, par le ministère de Me Delastre, huissier du canton de Neuville, à la vente aux enchères et en détail des effets, meubles et linge dépendant de la même succession, qui ne sont point compris dans le fonds de cabaret, tels que lit, matelas, draps, couvertures, commode, chaises, linge de corps, etc.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente du fonds de cabaret, à Me Raymond, notaire à Caluire.

(3256) Le jeudi vingt-huit septembre mil huit cent trente-sept, sur la petite place du Change, à Lyon, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente, aux enchères et au comptant, d'objets mobiliers saisis, consistant en garde-robes, tables, poêle, chaudrons, une mécanique à dévider la soie, buffet, chaises, réchaud, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ADJUDICATION VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

Le mercredi 27 septembre 1837, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de Me Casati, notaire à Lyon, place des Carmes, n° 10,

De l'établissement des BAINS ORIENTAUX de l'hôtel du Parc, situé à Lyon, place des Carmes et rue Sainte-Catherine;

Il se compose de 36 cabinets de bains, dont 14 à deux baignoires, d'une étuve à vapeur, dite bain oriental; d'une chambre où est un lit de repos; d'une vaste salle d'attente parquetée, peinte et décorée à l'orientale; d'une machine à vapeur servant à élever l'eau dans deux réservoirs garnis en cuivre; un très-beau cylindre pour le chauffage du linge et un vaste lavoir à côté de la machine à vapeur et recevant à volonté de l'eau chaude et de l'eau froide, et de vastes greniers pour étendre le linge.

Les cabinets de bains, ainsi que la salle d'attente, sont chauffés par la vapeur et sont éclairés par le gaz: chaque cabinet a une toilette à la psychée.

On donnera des facilités pour le paiement moyennant garantie.

S'adresser, pour les conditions de la vente, à Me Casati, notaire, chargé de traiter avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes. (3235)

ANNONCES DIVERSES.

(3021) A VENDRE. — Vaste terrain propre à bâtir, à la descente du pont de la Guillotière, sur la place des Repentins.

S'adresser à M. Charbonnier, place Bellecour, n° 5, au 2e étage.

(3215) A VENDRE de suite. — Un fonds de café situé dans un des faubourgs de Lyon.

S'adresser au bureau du journal.

(3252) A VENDRE et A EMPORTER. — Une partie d'une jolie pépinière de muriers roses et blancs, greffés ou non, tous en feuilles supérieures. — Greffés, 125 fr.; non greffés, 115 fr.

S'adresser à M. Touplain, propriétaire à Aumont, près de Poligny (Jura).

Cette vente n'aura lieu que pendant le mois d'octobre 1835. (S'adresser franco.)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter du 1er octobre 1837, l'étude de M. Casati, notaire, sera rue Lafont, n° 2. (2983)

(3251) Un jeune homme de la classe de 1836, ayant un des plus forts numéros, et d'ailleurs exempt de droit, désire échanger son numéro ou remplacer. Il a toutes les qualités requises pour le service.

S'adresser, pour traiter de gré à gré, tous les jours, depuis une heure jusqu'à deux, rue du Bœuf, n° 10, au 1er.

Changement de Domicile.

A dater du 1er octobre 1837,

l'étude de M. FUCHEZ, notaire,
SERA RUE SAINT-PIERRE, n° 23. (3061)

AVIS.

A dater du 16 septembre courant, M. GEORGES MONDANGE, commissionnaire à St-Etienne, fera partir tous les jours

Une Diligence faisant le trajet en 6 heures,

Un Fourgon accéléré faisant le trajet en 10 heures.

Les Bureaux sont :

A Lyon, chez MM. GASTINE et GILLET, port du Temple, n° 45;

A St-Etienne, chez M. Georges MONDANGE, rue des Jardins, n° 15. (3106)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie: le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (901)

Cors aux Pieds.

GUÉRISON PARFAITE ET GARANTIE.

L'inventeur de ce procédé, enhardi par ses nombreuses expériences, couronnées des plus heureux succès, se charge de faire disparaître, non plus pour quelques jours, quelques mois, comme cela se pratique à chaque instant, mais pour toujours, les cors les plus anciens et les plus incommodes.

L'emploi de ce procédé, aussi prompt qu'efficace, aussi simple que commode, ne doit être suspendu qu'après la disparition totale du cor, résultat qui s'obtient ordinairement au bout de six, huit ou dix jours.

S'adresser à la pharmacie PHILIPPE, quai St-Benoit, n° 53, en face des bateaux à vapeur.

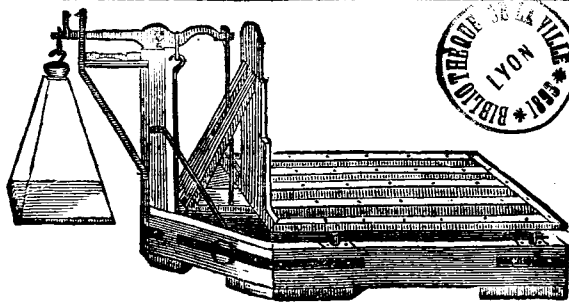
On trouvera spécialement dans la même pharmacie les médicaments ci-après :

Conserve tonique, pectorale et adoucissante du docteur T., préparée par Philippe, pharmacien, seul remède réellement efficace contre l'asthme, le catarrhe pulmonaire, la toux d'irritation, les embarras gastriques, les faiblesses d'estomac, les mauvaises digestions, et en général toutes les irritations chroniques des poumons et de l'estomac.

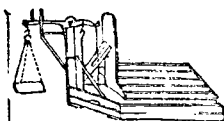
Sirop sudorifique dépuratif et laxatif de salsepareille composé, le seul conforme à la formule prescrite par la Faculté de Médecine de Paris et approuvée par le gouvernement. Ce sirop, étant le remède le plus efficace contre les dartres, la syphilis, les accidents produits par le mercure, etc., quoique spécialement affecté au traitement de ces maladies, s'emploie encore avec un grand succès contre les douleurs de rhumatisme. On le vend par bouteilles et demi-bouteilles.

Huile acoustique contre les surdités accidentelles.
Pommade de Lauzanne pour cautères et vésicatoires.
Pastilles de Vichy pour la digestion.
Pommade anti-ophthalmique, publiée par Cadet.
Cette pommade s'emploie avec un immense succès contre les phlegmasies de l'œil et des paupières, même les plus chroniques.

Pilules laxatives, ou grains de santé.
Poudre analeptique fortifiante pour potages de santé.
Cette poudre rétablit les forces des convalescents, dissipe la maigreur, les faiblesses organiques, ramène l'embonpoint et fortifie les voies digestives.



(3063) TARPIN BRÉMAL ET MAAG,
Balanciers-Mécaniciens de la ville de Lyon,
Ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont en magasin un grand assortiment de Balances-Bascules: trois brevets de perfectionnement offrent toutes les garanties désirables. S'adresser rue Tupin, n° 32.



PAR BREVET DE PERFECTIONNEMENT BALANCES BASCULES

Pour le pesage des Voitures,
Pour Poids publics et grands Etablissements;
ET BASCULES PORTATIVES

l'usage des Marchands de Soie, de Fer, de Charbon; des Maisons
Roulage, Forges, Mines, etc.

Chez BÉRANGER ET C^e, BALANCIERS-MÉCANICIENS,
Rue des Forces, près la place de la Fromagerie,
A LYON.

PASTILLES DE VICHY.

2 fr. la Boîte, 1 fr. la demi-Boîte.

Ces Pastilles, timbrées du mot Vichy, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les acréteurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte.)

Chez MM. les pharmaciens suivants: Vernet, place des Terreaux, 15; Deschamps, rue St-Dominique, 13; Victorin Biétrix et Sionest, rue Neuve, 12, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche. (309)

(3028) THÉS DE LA CHINE

AU DÉPÔT GÉNÉRAL DE LA PHARMACIE DES CÉLESTINS.

Ce magasin, dans le genre des maisons de Paris, de Londres et de Genève, possède un assortiment complet de véritables thés de Chine dans les prix de 8 à 30 f. la livre pour les thés noirs et de 8 à 60 f. pour les thés verts.

THÉS NOIRS.

Congo.
Pouchong.
Choukassong.
Soatchoun.
Pekoc.
Podrea.

THÉS VERTS.

Tchulan.
Hyswin.
Perlé.
Impérial.
Poudre à canon.
Caravane.

GUÉRISON DES Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce Sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 3 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3059)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Moutet fils, épiciers, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
Valence, Ronzier, place des Clercs.
Lons-le-Saunier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.
Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.
Le Puy, Bernardin, droguiste, rue Panesac, n° 164.
Ainsi que dans les principales villes de France.